

Intitulé		SST INITIAL	MAC SST RECYCLAGE	HABILITATIONS ELECTRIQUES		
				HOB0V	BS-BE MANŒUVRE	AUTRES
<b>A quoi ça sert</b>		Obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. Prévenir et porter secours.	Renouveler le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.	Permet de travailler dans le voisinage d'installation électrique sans intervention	Permet à un salarié non électricien d'effectuer de petites interventions électriques comme : - changer une ampoule - lever ou abaisser un disjoncteur - changer une prise	Selon habilitation électrique, permet à un salarié électricien de réaliser certaines opérations d'ordre électrique
<b>Public et prérequis</b>		Pour tous les salariés qui le souhaite. Une entreprise a les obligations suivantes : - Former un salarié dans chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux - Former un salarié sur chaque chantier employant 20 travailleurs au moins pendant plus de 15 jours où sont réalisés des travaux dangereux. Il est recommandé de former plus de personnels pour permettre une intervention efficace en cas d'accident.	Pour tous les salariés travaillant sur des sites où le métier est la production d'électricité ou travaillant à proximité d'installation électrique : - agent de propreté - peintres, plaquistes, maçons...	Tous salarié non électricien ayant dans ses missions des opérations simples de remplacement, raccordement ou manœuvre sur des installations électriques comme : - Agent de maintenance - Gardiens d'immeubles, concierge...	Salariés électricien selon leurs besoins professionnels	
<b>Validité avant recyclage</b>		2 ans		3 ANS		
<b>Durée</b>		14 heures	7 heures	7 heures en initial 7 heures en recyclage	14 heures en initial 10,5 heures en recyclage	Selon niveau d'habilitation
<b>Intra entreprise</b>	<b>Nombre personnes</b>	4<10 personnes	4<10 personnes	6<12 personnes	6<12 personnes	6<12 personnes
	<b>Tarif forfaitaire</b>	1250€/groupe	750€/groupe	2000€/groupe	3500€/groupe	Sur propal
<b>Inter entreprise</b>	<b>Tarif /personne</b>	250€/personne	150€/personne	290€/participant	390€/participant	Sur propal

Intitulé		FORMATION HYGIENE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE (HACCP)	FORMATION INCENDIE	FORMATION AIPR
A quoi ça sert		La formation aux règles d'hygiène alimentaire est obligatoire dans les établissements de restauration commerciale. Elle permet d'acquérir les capacités nécessaires pour organiser et gérer son activité dans les conditions d'hygiène conforme aux attendus de la réglementation et permettant la satisfaction du client	Prévenir le risque d'incendie, savoir manipuler un extincteur et évacuer en toute sécurité	Préparer et passer l'examen pour obtenir une attestation de compétences pour être autorisé à travailler à proximité des réseaux (aériens ou enterrés)
Public et prérequis		Sur les activités suivantes, un membre du personnel doit être formé à minima : - Restauration traditionnelle - Cafétérias et autres libres services - Restauration rapide et vente à emporter	Quelle que soit l'activité de l'entreprise, l'ensemble du personnel doit être formé à : - donner l'alerte - utiliser les moyens de premier secours afin de pouvoir faire face à un début d'incendie, notamment manipulation des extincteurs - exécuter les différentes manœuvres nécessaires	La formation AIPR concerne tout professionnel devant intervenir à proximité de réseaux aériens ou enterrés. 3 niveaux sont concernés : - Concepteur pour les collaborateurs élaborant les plans et projets. - Encadrant pour les collaborateurs responsables de chantiers - Opérateur pour les collaborateurs oeuvrant sur les chantiers
Validité avant recyclage		Sans date de renouvellement, nous préconisons une formation continue en Hygiène Alimentaire	Entre 1 et 3 ans selon structures	5 ANS
Durée		14 heures	2 heures	7 heures
Intra entreprise	Nombre personnes	A partir de 3 personnes	A partir de 3 personnes	A partir de 3 personnes
	Tarif forfaitaire	Sur propar	Sur propar	Sur propar
Inter entreprise	Tarif /personne	950€/participant	125€/participant	250€/participant